

## 3<sup>e</sup> degré Enseignement Professionnel

### Opérateur/trice de production des entreprises agroalimentaires

Formation en ALTERNANCE	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année	7 <sup>e</sup> année
	14h	14h	13h
<b>Total :</b>			
<b>Répartition en milieu scolaire :</b>			
Français	4	4	4
Mathématiques	2	2	2
Formation scientifique	2	2	2
Formation historique et géographique	2	2	0
Formation sociale et économique	2	2	2
Technologie	2	2	3
<b>Travail en entreprise</b>	<b>3 jours /semaine</b>	<b>3 jours /semaine</b>	<b>3 jours /semaine</b>

La 7<sup>e</sup> année PB porte l'intitulé :

« Complément en techniques spécialisées  
en fabrication agro-alimentaires »



Description du secteur :

L'industrie agroalimentaire est dominante dans notre région et elle est en pleine expansion.

L'objectif commun des divers secteurs de cette industrie consiste à transformer des matières premières agricoles en produits alimentaires.

Description du métier :

Les opérateurs/opératrices de production seront concernés par les étapes de production suivantes:

- La préparation d'un mélange de matières premières,
- La préparation du produit alimentaire,
- L'emballage du produit fini.

Ils/elles seront impliqué(e)s au cœur même du processus de production et seront responsables de la qualité des produits alimentaires.

Description de la formation :

Proposée dès l'âge de 15 ans, cette formation est essentiellement pratique. La plupart des compétences seront acquises dans des activités concrètes en milieu professionnel à travers des stages nombreux avec une indemnité mensuelle d'apprentissage variant avec l'âge.

Sur un cycle de 2 années, l'élève suivra une formation théorique deux jours par semaine au centre d'éducation et de formation par alternance (CEFA) et les 3 autres jours, il travaillera dans une entreprise alimentaire avec un contrat d'apprentissage industriel.

Ouvert à tous les élèves ayant réussi une 4<sup>e</sup> année quelles que soient la forme et l'option.

Inscription sur présentation de motivation (s'adresser à l'école).

La 7<sup>e</sup> année permet à l'élève de compléter sa formation et d'obtenir le C.E.S.S. (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) tout en maintenant une activité professionnelle en entreprise.